

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 01/09 2010 – Budget de l'exercice 2011**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission, composée de Mmes Nicole Addor de Colombier, Laura Paccaud de Morges et Martine Blauth de Tolochenaz s'est réunie en date du jeudi 2 septembre 2010 à la salle des commissions de Beausobre afin d'étudier le préavis N0 01/09 2010 du comité de direction de l'ASIME relatif au budget de l'exercice 2011.

La séance s'est déroulée en présence de Mme Edith Corbaz (secrétaire du comité de direction), de MM. Daniel Meienberger (président du comité de direction), Eric Züger et Michel Grivel (membres du comité de direction) qui nous ont présenté et commenté le préavis. Nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions et tous les renseignements utiles à une bonne compréhension du préavis. Nous les remercions vivement de leur aide.

Chacun ayant pu prendre connaissance du préavis, la commission tient néanmoins à relever les points suivants :

- ❖ Ce budget a été élaboré sur la base des comptes de l'exercice 2009 (premier exercice comptable de l'association).
- ❖ Le budget 2011, malgré certaines charges supplémentaires par rapport à l'exercice en cours, devrait rester en dessous des 12 millions de francs ; il présente une diminution d'un peu moins de 1 % par rapport à celui de 2010.
- ❖ L'effectif des élèves est de 2'529 (estimation pour le budget, le chiffre exact étant déterminé au début du mois d'octobre de l'année précédant l'exercice), en légère diminution par rapport à l'année 2010.

Les dépenses scolaires générales

Administration

- ❖ Le poste 502.3188.00 « transports scolaires pour particularités de l'enclassement » présente une augmentation des coûts des transports des élèves liée à leur enclassement dans une autre commune pour des raisons d'effectifs dans les classes et suite à la restructuration des établissements scolaires. Le comité directeur de l'ASIME s'est positionné par rapport à cette forte augmentation et a demandé aux directions scolaires de respecter dorénavant un équilibre entre les aspects pédagogiques et financiers.
- ❖ Le poste 502.3522.00 « participation aux frais d'écolage des communes hors ASIME » CHF 12'000.00 représentent un tiers des frais d'écolage facturé à l'ASIME pour des élèves enclassés dans les communes hors ASIME et bénéficiant d'une dérogation de domicile, au sens de l'art. 14 de la Loi scolaire
- ❖ Le poste 502.4222.00 « intérêts des partic. patrimoine financier »

CHF 1'000.00 francs représentent les intérêts sur le compte courant.

Cours de soutien et devoirs surveillés

- ❖ Le poste 503.3652.00 « apprendre l'école » concerne les mamans allophones auxquelles on explique le système scolaire de leurs enfants, afin qu'elles puissent mieux les suivre, a diminué de CHF 6'000.00 grâce à une subvention cantonale.
- ❖ Le poste 503.3020.00 « traitements primaire et secondaire » l'augmentation de CHF 15'000.00 est due à une nouvelle recommandation cantonale, qui, pour des raisons de sécurité, détermine les responsabilités dans la prise en charge des élèves entre la fin des cours et le début des devoirs surveillés. Celle-ci représente 10 minutes par séance.

Ecole à la montagne

- ❖ Le poste 506.3114.00 se limitera à CHF 18'000.00. L'achat d'une fraiseuse à neige dont le coût était de CHF 18'000.00 a été réalisé en 2010.

Sport en plein air

- ❖ Le poste 507.3188.02 « frais de transports piscine » augmentation de CHF 88'000.00. Par souci d'égalité entre tous les élèves de l'ASIME, Morges y compris, toutes les classes primaires de l'ASIME bénéficient d'heures de piscine au Petit-Dézaley et de transports en bus. Le but de l'association est que chaque commune ait droit au même traitement.

Les locaux scolaires

- ❖ Le poste 511.3161.08 « locaux la Gottaz » le bail de ces locaux a été résilié en août 2010. Une économie de CHF 187'843.00 a pu être ainsi réalisée pour 2011.
- ❖ Les coûts des locaux incombant à l'ASIME ont diminué suite au terme de certains amortissements des investissements dans les bâtiments scolaires.

L'augmentation du coût moyen par élève, qui a passé de CHF 4'189.00 à CHF 4'319.00, est due principalement aux frais de transports et à l'indexation de l'ensemble des salaires.

En conclusion, la commission constatant que ce budget est réaliste et analogue à celui accepté pour 2010, vous invite, Mesdames et Messieurs, à l'adopter tel que présenté par le comité de direction pour l'exercice 2011.

Pour la commission :

Martine Blauth (membre)

Laura Paccaud (membre)

Nicole Addor (rapporteur)

Colombier, le 7 septembre 2010